



Poursuite du recensement du patrimoine littoral bâti du Golfe du Morbihan Phase 4

L'an deux mille vingt, le **vendredi 21 février à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 14 février 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Luc FOUCAULT	1 ^{er} Vice-président
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Bernard AUDRAN	4 ^{ème} Vice-Président
M. André CROCCQ	
M. Michel JEANNOT	
M. Ronan LE DELEZIR	
M. Loïc LE TRIONNAIRE	

Absents excusés :

Mme Anne GALLO	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Xavier-Pierre BOULANGER	
M. Gilles DUFEIGNEUX	
M. Luc LE TRIONNAIRE	

Procuration :

M. Xavier-Pierre BOULANGER donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Monique CASSE (*Directrice*)
Mme Gaëlle CHAUBARON (*Gestionnaire administrative et financière*)
Mme Christelle LANOU (*Gestionnaire administrative et financière remplaçante*)



Poursuite du recensement du patrimoine littoral bâti du Golfe du Morbihan Phase 4

VU la délibération n°2018-37 du 24 octobre 2018 réorientant le projet de recherche-action Péricle's et les subventions de l'Europe associées et décidant de solliciter la contribution financière de la Région ;

Le Parc va poursuivre en 2020 l'inventaire du patrimoine bâti littoral de son territoire conduit depuis 2016.

Il a bénéficié du soutien de la Région Bretagne, et, pour la 1^{ère} phase de l'opération, de celui des DREAL et DRAC de Bretagne.

Il s'inscrit en lien étroit avec le projet de recherche-action européen PERICLES (Préserver et gérer durablement le patrimoine et les paysages des régions côtières et maritimes européennes) mené pour la Commission européenne. Dans ce cadre, un atelier-rencontre a été organisé en novembre 2019 avec les partenaires institutionnels locaux et régionaux validant l'opportunité d'une stratégie en faveur du patrimoine maritime.

Cet inventaire du patrimoine bâti des activités humaines liées au territoire maritime a été conduit en 3 phases sur 17 des 22 communes littorales du Parc, à savoir :

- Phase 1: Locmariaquer, Saint Philibert, Arradon, L'Île d'Arz, Séné, Le Hézo, Damgan et Arzon
- Phase 2: Auray, Ambon, Le Tour du Parc et Saint Gildas de Rhuys
- Phase 3: Crach, Pluneret, Baden, Le Bono, Plougoumelen

Ainsi, 390 des 550 km de linéaire côtier du Parc, soit 70 %, ont été arpentés avec exhaustivité par 2 chargées d'étude en renfort pour ces 2 premières phases. Ce sont à ce jour plus de 800 éléments et ensembles d'éléments qui ont été recensés.

En complément de l'inventaire terrain, recherches bibliographiques, archivistiques et témoignages ont alimenté la constitution de dossiers d'études, analytiques et historiques, du patrimoine bâti littoral du territoire. Également, un vadémécum de préservation et valorisation de ce patrimoine est en cours de finalisation, devant être amendé par des principes stratégiques de prise en compte. Mesures et autorisations inhérentes aux protections, questions à se poser, possibles changements de destination, font l'intérêt de ce guide à destination des communes et autres porteurs de projets, qu'ils soient publics, associatifs, privés.

Il vous est proposé que la 4^{ème} phase de ce recensement se déploie sur 2 communes, soit 71 km de linéaire côtier, que sont :

- Theix-Noyal – 29,7 km
- Surzur – 41,5 km

Cette sélection présente plusieurs intérêts techniques :

- achever l'identification du patrimoine de la rivière de Noyal ;
- achever l'identification du patrimoine de la rivière de Pénerf ;
- réserver une dernière phase d'inventaire cohérente : Sarzeau - Saint Armel, Vannes (90km).



Poursuite du recensement du patrimoine littoral bâti du Golfe du Morbihan Phase 4

En conclusion, il vous est proposé de valider la 4ème phase du recensement du patrimoine littoral bâti du Golfe du Morbihan telle que détaillée ci-dessus.

Le résultat des votes est de :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, la conclusion est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT